



Construction 2012 sur ancien Mas Cadastéré

Par **GRAFIK**, le 14/05/2013 à 19:15

Bonjour,

J'écris ce post pour solliciter votre aide... :

J'ai pour projet d'acheter une maison en l'état pour la finir moi-même (construction de 2012 hors d'eau/hors d'air).

Quand j'ai demandé s'il était possible d'avoir un aperçu du Permis de Construire déposé, l'agence m'a répondu qu'il n'y avait pas de PC et que la construction a été faite sur un Mas dont la surface est cadastrée.

J'aimerais avoir des avis sur le sujet et savoir de quelle réglementation cela relève. Merci d'avance pour votre aide.

Par **youris**, le 14/05/2013 à 19:53

bjr,

dès l'instant ou vous modifiez les structures porteuse d'un bâtiment, le permis de construire est obligatoire sauf si vous reconstruisez à l'identique.

donc la construction a été faite, à mon avis, illégalement, avec ses conséquences pour le propriétaire.

cdt

Par **GRAFIK**, le 15/05/2013 à 13:12

Merci de votre réponse, ca me semble étrange aussi.